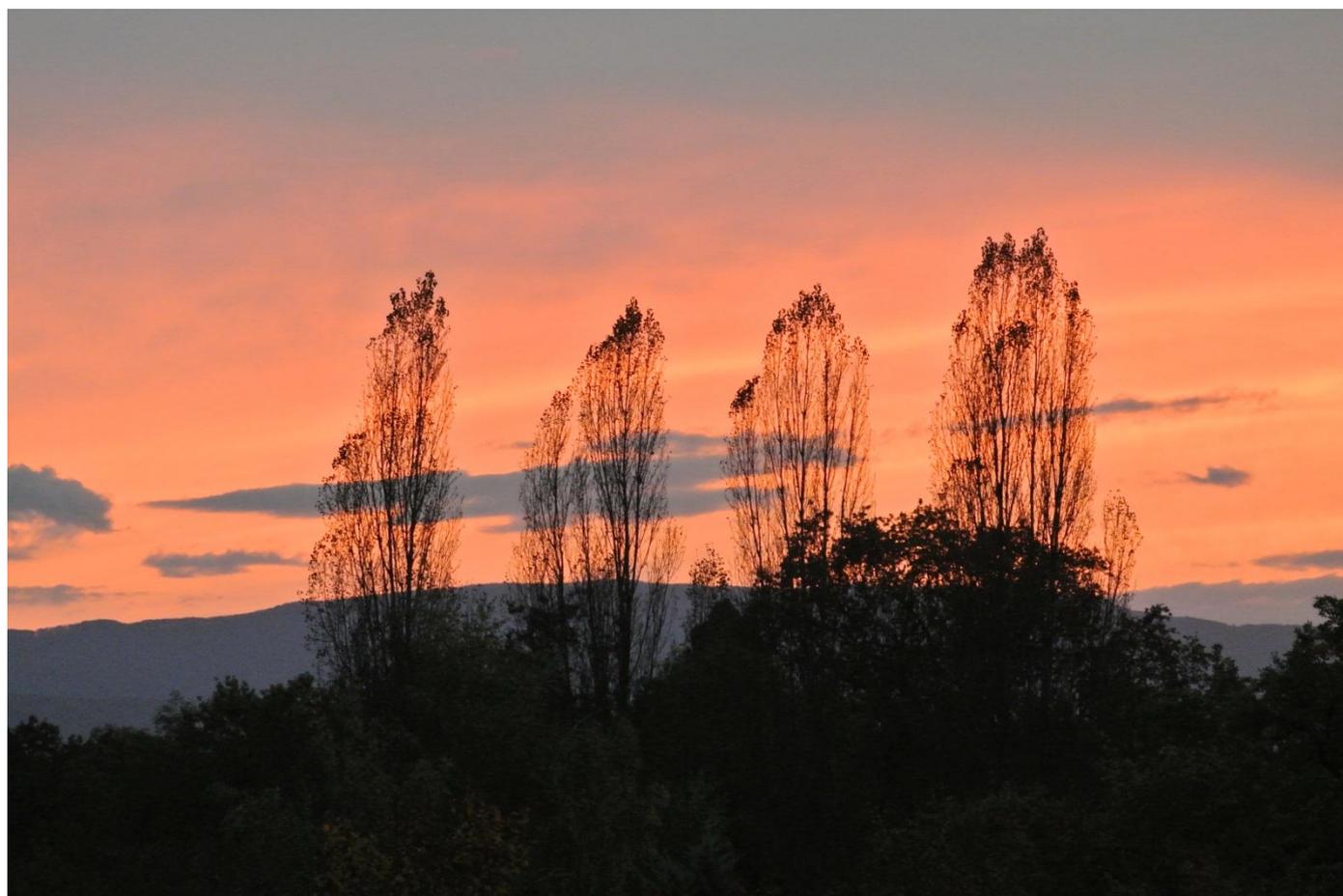




# Le Piolotien

BULLETIN BIMESTRIEL OFFICIEL DU PIOLET CLUB DE GENEVE

Case Postale 556 – 1211 GENEVE 17



*Le sport c'est*

# UNIVERS SPORTS

Le choix • Le conseil • Le service



**P** 52, rue de la Servette • 1202 Genève  
Tél.: 022 733 33 58  
univers-sports@bluewin.ch  
www.univers-sports.ch

*L'artisan moderne de l'automobile*



## **GARAGE Luigi ZOLLO**

*VENTE de voitures neuves et occ. Toutes Marques*

### **REPARATIONS**

*Mécanique, électricité, entretien, prép. expertise*

*Pneus, Batteries, Test antipollution,*

**Tél. 022/757 67 70**

*Devis Gratuits (sur rendez-vous)*

*Voiture en prêt, ou prise en charge par nos soins*

*Rte de Prè-Marais 58, 1233 BERNEX Fax 022/757 32 21*



# **DISCOURS DU PRESIDENT**

## **L'Ogre**

Chers Amis,

Encore un discours traditionnel d'un Président frais émoulu à l'aube d'une nouvelle année. Un Président, je vous rassure, honoré par sa fonction et qui essaiera au mieux de s'acquitter de ses charges.

Ces derniers temps, à la suite de ce que l'on sait, ce qui devait arriver arriva enfin, à savoir un changement de paradigme dans la conduite du Club, club qu'il convenait d'ancrer à son temps.

« *Tempora mutantur et nos mutamur in illis* » disaient nos Aînés. Les temps changent et nous changeons avec eux. Bob Dylan y allait aussi de son couplet avec son légendaire « *The Times They Are A Changing* ». Eh oui, les temps changent, les mentalités doivent évoluer, les craintes s'estomper, les réflexions se projeter vers l'avant. Qui n'avance pas recule, comme disait l'autre.

Des changements importants, opportuns de l'avis de la grande majorité, ont été tout récemment apportés dans la conduite du Club, même si l'usage du forceps fut parfois nécessaire. L'ouverture attendue aux femmes, les modifications des charges présidentielles, les changements homéopathiques des manifestations. En aucun cas, ces changements ne doivent ni ne vont bouleverser nos traditions, us et coutumes qui vont perdurer mais peut-être sous d'autres formes. L'objectif étant de maintenir le dynamisme de ses adhérents, leur participation active, l'esprit de cohésion, l'amitié sans faille pour que le Club puisse au final survivre à son temps.

Cette situation n'a pas été sans me rappeler la conquête de l'Ogre. Pas le cannibale affamé mais l'Eiger, comme on appelait alors faussement sa face nord. Combien d'années pour parvenir à la gravir ? Combien de difficultés a-t-il fallu surmonter ? Combien de peurs ? Combien d'êtres humains y ont laissé leur peau ? Quelles « bagarres » et quel courage pour finalement arriver à gravir cette face ? Quels esprits chagrins a-t-il aussi fallu convaincre ?

Mais au final, de nos jours, cette ascension ne pose plus de problèmes insolubles. La majorité de ceux-ci ont été surmonté au fil du temps et des efforts. Si pour l'Ogre cela a pu se faire, pour notre modeste Club, nous comptons y parvenir, sans regret du passé ni peur de l'avenir.

Cerise sur le gâteau, j'assistais l'autre soir à un concert lors duquel un ancien conseiller d'Etat a pris la parole comme tout politicien qui se respecte. Celui-ci louait l'existence d'une société musicale depuis 120 ans en relevant les défis auxquels elle a dû faire face depuis plus d'un siècle. Sans manquer de préciser qu'il ne connaissait pas de sociétés qui restaient vivaces depuis tant d'années. En mon for intérieur, je pensais fièrement au Piolet qui, bien qu'il ne pratique pas d'activité musicale, hormis son légendaire « Hoé'Ho », fêtait également son 120ème anniversaire. Dans une discrétion de circonstance certes mais tout même...

Pour terminer ce propos et sous vos applaudissements, je profite encore pour remercier Dédé de son engagement sans faille au fil de ces années, Willy pour l'ensemble de son œuvre de communication et par avance Silvio pour l'organisation de la présente agape.

Une dernière pensée me vient à l'esprit pour celui qui nous a quitté cette année, tellement trop tôt, notre cher Ami Peter, lui qui ne manquait jamais de participer avec la générosité qui était la sienne aux courses de Noël et qui doit bien se marrer de là-haut à nous voir piétiner dans la neige.

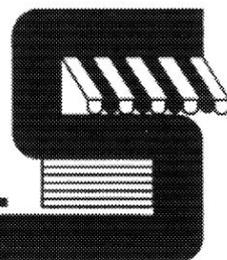
Je conclus en rappelant cette jolie phrase entendue je ne sais où « *Le bonheur ne vaut que s'il est partagé* ». Je lève donc, et comme d'hab', mon verre de vin chaud -que même les mordus des traditions apprécieront- en souhaitant à vous tous et à vos proches, un joyeux Noël, une belle année et, tout naturellement, une bonne santé.

Samedi 14 décembre 2013  
Hirmentaz

**-10%**  
sur présentation de cette annonce  
à tous les membres

**stormatic s.a.**

*Fabrique genevoise de stores*



**STORES A ROULEAUX - TENTES SOLAIRES  
STORES A LAMELLE - RÉPARATIONS - STORES INTÉRIEUR**

Route de Pré-Marais 46 - 1233 Bernex-GENÈVE

Tél. 022 727 05 02 - Fax 022 727 05 10

**Daniel Schulthess S.A.**



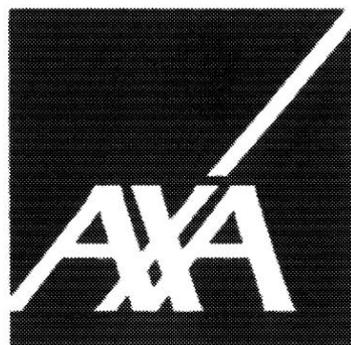
Etanchéité  
Couverture  
Façades ventilées  
Constr. métalliques

Chemin du Pré-Fleuri 21 B • Case postale 140 • 1228 Plan-les-Ouates  
Tél. 022 706 17 30 • fax 022 706 17 39 • CCP 12-4155-7 • e-mail: schulthess1@bluewin.ch

**DES GOUTTES & Cie S.A.  
ASSURANCES**

5, ROUTE DE CHÊNE  
CASE POSTALE 6270  
1211 GENÈVE 6

**TEL. 022 737 19 19**



# **LA VIE DU CLUB**

## **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire Le 4 décembre 2013 – Hôtel Calvy Selon les points de l'ordre du jour**

**1 :** La séance est ouverte à 20h44 devant 22 membres actifs. Liste de présence en annexe

**Excusés :** Jean-Daniel Baud, Ruedi Diener

**Malades :** néant

**2 :** Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 5 décembre 2012 et du procès-verbal de l'assemblée mensuelle du mercredi 6 novembre 2013 par Silvio Kofmel

**3 :** Présentation des statuts modifiés, envoyés à tous les membres actifs par email et par courrier. Discussion et modification de points de détail. Les nouveaux statuts seront envoyés à tous les membres et paraîtront sur notre site.

**4 :** Votation sur la modification des statuts nouvelle mouture. Membres honoraires et actifs présents : 22. Refus : 0 , acceptation : 20 abstention : 2

Les nouveaux statuts sont acceptés par 20 voix et 2 abstentions.

**5 :** Correspondance envoyée, néant. Correspondance reçue, néant

**6 :** Palmarès des courses 2013, présenté par Jacques Dubas, vice-président. Remise de récompenses à Dominique Oger pour 15 courses, Willy Goetschmann pour 13 courses et Albert Perrottet pour 12 courses.

**7 :** Prochaines manifestations :

Course de Noël des **14 et 15 décembre** 2013, à Hirmentaz, responsable : Silvio Kofmel

Samedi **11 janvier 2014**, groupe 2 : Les Monts d'Arbois, Albert Perrottet

Dimanche **19 janvier 2014**, groupe 1 : Les Paccots, Jean-Daniel Imesch

**8 :** Rapport d'activité de l'année écoulée par le Président.

**9 :** Rapport du trésorier, Gilbert Anthoine, qui annonce une perte à la fin de l'exercice de Fr. 2'782.70 et détaille les différents comptes

**10 :** Raymond Darbellay lit le rapport des vérificateurs des comptes, en l'absence de Jean-Daniel Baud.

**11 :** Les comptes sont approuvés à l'unanimité

**12 :** Election du Président : Jacques Dubas est élu à l'unanimité. Election du Vice-président : André Gardel est élu à l'unanimité.

**13 :** Election du comité : Stanislas Varin et Daniel Willame se retirent, nous les remercions vivement pour leur dévouement.

Se représentent : Gilbert Anthoine, Willy Goetschmann, Silvio Kofmel et Dominique Oger, qui sont élus à l'unanimité, le comité sera composé de 6 membres.

**14 :** Election des vérificateurs des comptes (Raymond Darbellay et Jean-Daniel Baud ont fonctionné 2 ans) : Michel Bugnon et Stanislas Varin sont élus à l'unanimité.

**15 :** Nomination de la commission de rédaction du Piolutien, ainsi que de la maintenance et de l'évolution du site : Willy Goetschmann et Freddy Bourquin sont élus à l'unanimité.

**16 :** Fixation des cotisations annuelles :

a) membres honoraires et actifs : inchangée à Fr. 70.-

b) membres sympathisants : inchangée à Fr. 10.- minimum

c) pas de dotation à la caisse de secours, au fond de guide et au fond des futures manifestations.

**17 :** Présentation, discussion et adoption du budget 2014. Gilbert prévoit une perte de Fr. 325.-

**18 :** Présentation et adoption du programme des manifestations 2014, discuté et complété. L'assemblée décide de réintroduire un « stamm » informel les mois où il n'y a pas d'assemblée. Cette réunion aura lieu à l'Hôtel Calvy, dès 19h. Ce programme est accepté sous réserve de l'accord du restaurateur. Le programme finalement établi sera envoyé à tous et paraîtra sur le site et dans le Piolutien.

**19 :** Divers, questions et propositions individuelles :

- 1) Le comité propose de reconduire le repas des Anciens, afin que les 80 et plus puissent se retrouver pour un moment convivial. La date prévue est le vendredi 17 janvier 2014, à 12 heures à l'Hôtel Calvy, quelques membres du comité se joindront à nos amis. André Gardel se chargera d'envoyer une lettre d'invitation.
- 2) Le comité propose de publier un Piolutien plus chatoyant avec la page de garde et 4 pages à l'intérieur en couleurs, afin d'améliorer la qualité des photos. Willy se chargera de faire un essai avec le no. 1 de janvier-février 2014, le coût supplémentaire par numéro est d'environ Fr. 200.-

**Prochaine assemblée** : Le mercredi 5 février 2014.

**Délai pour l'envoi des articles pour le Piolutien** : numéro 1 - janvier-février 2014 le vendredi 20 décembre 2013, chez Willy

**Séance levée à** : 22h30

## ***PIOLET AWARDS***



Quelques chiffres d'abord. De décembre 2012 à novembre 2013, 21 courses ont été menées de main de maître par différents organisateurs que chacun remercie comme il se doit. 9 courses par groupe et 3 courses communes.

Les courses de janvier rassemblent le plus grand nombre de participants, à savoir 13 pour le 1er groupe et 9 pour le 2ème groupe. Celles de juillet sont en queue de peloton avec 4 participants seulement mais, comme on dit, la qualité prime sur la quantité.

En termes de participation (182 participations au total de la saison), on ne relève aucune différence entre les 2 groupes, 50% pour le 1er groupe et 50% pour le 2ème groupe. En moyenne, 8 membres par course pour les deux groupes.

60% des membres actifs ont ainsi participé aux courses. Donc 40%...

Détails piquants du 1er groupe : 19 courses de sympathisants dont 11 féminines. La participation féminine représente plus de 50% des sympathisants et 10% des participations du 1er groupe !

Au final Le Comité a décidé dans son immense Bonté de récompenser par un prix substantiel ze best Piolutiens suivants : le souriant Dominique Oger avec 15 courses, le sémillant Willy Goetschmann avec 13 courses et le légendaire indétrônable Albert Perrottet avec 12 courses.

Accessits : R.Hoegen avec 10 courses, J.Dubas/R. Darbellay avec 9 courses et P. Jenni/J-P Delisle avec 8 courses. Pas bien loin derrière, dans le ventre mou du peloton, H. Bochud/S. Varin/J.D. Imesch/JD Baud avec 7 courses, Dédé Gardel 6 courses et F. Bourquin/M. Bugnon 5 courses.

Bravo à tous les nominés comme on dit !

Vous saurez tout sur la vie du Club en visitant le site  
[www.le-piolet.net](http://www.le-piolet.net)

Photo de couverture : Coucher de soleil sur Genève le 29 10 2013

# ***STATUTS DU PIOLET CLUB DE GENEVE***

## **CHAPITRE 1 : COMPOSITION ET BUT**

### Article 1

Il a été fondé à Genève, le 17 février 1893, sous le nom de Piolet Club de Genève, une société organisée corporativement dans le sens de l'article 60 du Code Civil Suisse.  
Son siège est à Genève. Sa durée est illimitée.

Les membres fondateurs sont:

Messieurs Pierre ANNEVELLE, Henri BERLIE, Auguste CHOUEY, Louis DUPARC, Marius JAQUIER, Louis LASSIEUR,  
Emile METERT, Marius RENAUD, Charles SIMON.

### Article 2

Le Piolet-Club de Genève a pour but de réunir les amis de la montagne et de favoriser l'étude pratique et théorique de tout ce qui s'y rattache.

Il veille à ce que tous ses membres, hommes et femmes, soient réunis par des liens de franche amitié.

### Article 3

La société se compose de :

Membres actifs

Membres honoraires

Membres sympathisants

Membres sympathisants honoraires, nommés par l'assemblée sur proposition du Comité

### Article 4

Les membres de la société s'abstiennent de toute discussion d'ordre politique ou religieux.

## **CHAPITRE II : LES SOCIÉTAIRES ET LEUR ADMISSION**

### Article 5

Les personnes désirant devenir membre sympathisant seront présentées par un membre actif du club.

### Article 6

Pour obtenir la qualité de membre actif du Club, tout candidat devra effectuer une période d'au moins une année comme membre sympathisant et faire preuve, par son comportement, sa participation aux courses et autres manifestations du Club, de son intérêt pour la société. Le candidat devra être âgé de 18 ans au moins.

### Article 7

La candidature au titre de membre actif peut être soit proposée par le Comité après délibération, soit demandée par écrit par l'intéressé à cette instance qui l'examinera. Le Comité fera alors part à l'assemblée mensuelle suivante, avec préavis, de la candidature. Celle-ci, après délibération, devra être acceptée par les 2/3 au moins des membres actifs présents. Le candidat n'assistera pas à cette assemblée, mais sera informé par la suite de la décision. Cas échéant, il sera reçu officiellement à l'assemblée mensuelle suivante.

#### Article 8

Tout membre ayant accompli 25 ans de sociétariat est reçu membre honoraire.

#### Article 9

Cet article est abrogé.

### **CHAPITRE III : DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES**

#### Article 10

Chaque membre prend l'engagement de se conformer au présent statut. Il s'engage notamment à assister, le plus régulièrement possible, aux courses et assemblées, ainsi qu'à contribuer à la prospérité de la société par son dévouement, son désintéressement, de même qu'à sa renommée par une bonne conduite

#### Article 11

Les membres s'engagent à protéger la nature, à respecter les cabanes, refuges, chalets, abris, ainsi que leur mobilier et leur matériel, qu'ils pourraient être appelés à utiliser.

#### Article 12

Les membres honoraires peuvent assister à tous les actes de la société avec voix délibérative.

Ils sont éligibles tant dans une commission qu'au comité.

#### Article 13

Les membres sympathisants peuvent assister à tous les actes de la société avec voix consultative.

Ils ne peuvent pas faire partie du comité.

#### Article 14

Le matériel du club est à disposition des membres sous leur propre responsabilité. Ils sont tenus de le conserver en parfait état et, en cas de perte ou de destruction, d'en payer la valeur.

### **CHAPITRE IV : DEMISSIONS - RADIATIONS**

#### Article 15

Toute démission doit être envoyée par écrit au Président. Elle sera soumise à l'assemblée mensuelle et, éventuellement, acceptée, pour autant que le membre démissionnaire soit en règle avec la caisse du club.

#### Article 16

Toute demande de réintégration doit être soumise au comité et acceptée par l'assemblée mensuelle, à la majorité des 2/3 des membres actifs présents.

#### Article 17

Tout membre, dont la conduite en course ou en assemblée donnerait lieu à des plaintes ou serait de nature à discréditer le club, peut être exclu.

L'exclusion sera prononcée par l'assemblée, à la majorité des 2/3 des membres actifs présents.

## **CHAPITRE V : COMITÉ**

### Article 18

Le club est administré par un comité d'au moins 5 membres

Un Président

Un Vice-président

Un Secrétaire

Un Trésorier

Un Gestionnaire de l'information

D'autres membres pourront y être adjoints.

### Article 19

Le comité est élu pour une année, à l'assemblée générale de décembre, à la majorité des votants.

Les membres sortants sont immédiatement rééligibles.

Si la majorité de l'assemblée le désire, l'élection peut avoir lieu en bulletin secret.

### Article 20

Le Président est élu par l'assemblée générale pour une année et immédiatement rééligible. Il ne peut pas être élu plus de deux années consécutives dans cette fonction.

Le Vice-président qui, en principe, doit assurer la présidence l'année suivante, est également élu par l'assemblée générale.

### Article 21

Le comité se répartit les charges du bureau.

### Article 22

Pour faire partie du comité, il faut être majeur et membre actif depuis au moins un an.

### Article 23

Le Président est chargé de :

Représenter le club

Convoquer le comité

Diriger les débats de l'assemblée

Présenter chaque année, à l'assemblée de décembre, un rapport sur la marche du club.

Il fait partie de droit, avec voix délibérative, de toutes les commissions.

Le Vice-président est chargé de remplacer le président en cas d'absence.

Le Trésorier est chargé de la comptabilité et il présente un rapport détaillé de la caisse du club et de la caisse de secours, lors de l'assemblée de décembre.

Le Secrétaire est chargé de la correspondance et la rédaction des procès-verbaux.

Le Gestionnaire de l'information est chargé de l'édition du journal, de la gestion du site internet.

Les archives et le matériel du club sont stockés sous la responsabilité du comité à l'endroit indiqué sur le site internet et dans le Piolutien.

## **CHAPITRE VI : LES ASSEMBLÉES**

### Article 24

Les assemblées ont lieu selon le calendrier approuvé lors de l'assemblée générale de décembre, au local de la société, sans convocation. Dans le cas où une modification interviendrait, les membres actifs en seraient avisés.

### Article 25

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres actifs présents, sauf pour les cas où les statuts prévoient une autre disposition.

### Article 26

Tout membre assistant à l'assemblée devra utiliser un langage correct et éviter de troubler la tranquillité de la réunion. Cas échéant, il sera appelé à l'ordre par le Président et, s'il persiste, pourra être exclu de l'assemblée.

### Article 27

Dans certains cas, sur proposition du Président ou de l'un des membres, tout ou partie de l'assemblée peut avoir lieu à huis clos.

### Article 28

Le comité pourra, en cas de nécessité ou sur la demande du 1/5 des membres actifs, convoquer une assemblée extraordinaire.

## **CHAPITRE VII : LES COURSES**

### Article 29

Le calendrier des manifestations est établi chaque automne par une commission pressentie à cet effet par le comité et proposé à l'assemblée générale de décembre.

### Article 30

Cet article est abrogé.

### Article 31

Cet article est abrogé.

### Article 32

Les organisateurs de course, se conformeront au cahier des charges ad hoc joint à la feuille de course.

### Article 33

Les participants s'inscriront personnellement dans les délais fixés et seront tenus de se conformer aux instructions de l'organisateur de course. Celui-ci est responsable de l'organisation de la course vis-à-vis du club.

### Article 34

Certaines courses peuvent être subventionnées, comme la course d'été ou d'autres demandant l'accompagnement d'un guide. La subvention fixée par l'assemblée mensuelle sera répartie par l'organisateur de course.

#### Article 35

Les personnes étrangères au club qui désirent assister à une course seront présentées à l'organisateur de course par un membre actif. L'organisateur de course a le droit de refuser leur participation. Ces personnes se conformeront aux directives de l'organisateur de course.

#### Article 36

Cet article est abrogé.

### **CHAPITRE VIII : DROITS D'ENTRÉE – COTISATIONS**

#### Article 37

Le montant des cotisations annuelles est fixé par l'assemblée générale de décembre.

#### Article 38

La cotisation minimum pour les membres sympathisants est fixée par l'assemblée de décembre.

### **CHAPITRE IX : VÉRIFICATEURS DES COMPTES**

#### Article 39

L'assemblée générale de décembre élit deux vérificateurs des comptes et un suppléant qui, en fin d'exercice, présenteront un rapport écrit.

#### Article 40

Chaque vérificateur des comptes ne peut fonctionner que deux années consécutives.

### **CHAPITRE X : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### Article 41

Toute commission nommée, soit par le Comité, soit par l'assemblée générale, devra se choisir un président et, s'il y a lieu, un secrétaire et un trésorier. Elle ne pourra contracter et engager le club qu'avec l'autorisation du comité.

#### Article 42

Aucune section ne pourra être formée.

#### Article 43

Le club n'est valablement engagé que par la signature du Président et d'un membre du comité.

#### Article 44

Les membres du comité ne sont personnellement responsables, sur le plan financier, qu'en cas d'actes illicites de leur part.

#### Article 45

Le club s'en remet à la sagesse du comité pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

L'assemblée générale devra en être informée dans les plus brefs délais.

#### Article 46

Le journal « Le Piolutien » ainsi que le site « <http://www.le-piolet.net> » sont les organes officiels du club. Le journal est distribué à tous les membres actifs et sympathisants. Le site est public.

### **CHAPITRE XI : DISSOLUTION**

#### Article 47

La dissolution du Piolet-Club de Genève peut être proposée par le comité ou demandée par la moitié des membres actifs. L'assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet, prenant la décision devra réunir au moins 2/3 des membres actifs et voter la dissolution à la majorité des 2/3 des membres présents.

#### Article 48

En cas de dissolution, l'actif de la société sera réparti à des œuvres de bienfaisance désignées par l'assemblée.

### **CHAPITRE XII : STATUTS**

#### Article 49

Toute proposition de modification des présents statuts devra être présentée par écrit au comité. Celui-ci en fera part aux membres actifs. La décision sera prise, en assemblée générale convoquée à cet effet, à la majorité de 2/3 des membres présents.

#### Article 50

Les présents statuts ont été modifiés en assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2013 et adoptés en assemblée générale du 4 décembre 2013.

## ***PROCHAINES COURSES***

### **Course du 2<sup>ème</sup> groupe, Le samedi 11 janvier Marche, ski ou raquettes Le Mont d'Arbois**

Le rendez-vous est à 8h00 à la salle communale de Chêne -Bougeries.

Le départ pour Megève est à 8h15

Le repas de midi sera pris dans un refuge skieurs de la région.

Pour les inscriptions : Albert Perrottet 022.342.66.20

### **Course du 1<sup>er</sup> groupe, le samedi 19 janvier Ski rando Le but est à définir Les Aravis, le Chablais**

Le rendez-vous est à 8h00 à la Mairie de Thônex.

Matériel de rando, pique-nique, Au cas où prenez vos crampons et piolet.

Pour les inscriptions : Jean-Daniel Imesch

REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS  
RIDEAUX ET STORES INTERIEURS - DECORATION

# LACHENAL

## SOURCE D'INSPIRATION

Rue de la Servette 25 - Tél. 022 918 08 88  
[www.lachenal.ch](http://www.lachenal.ch)



 **VOIROL**  
**OPTIQUE**

Les spécialistes  
des lunettes de sport et  
des lentilles de contact

*Grand choix de lunettes de sport*

Bd Carl-Vogt 30 - tél 022 328 56 86 / rue de Carouge 72 - tél 022 320 12 76



**Entreprise Vugliano**

Entreprise générale de GYPSE et PEINTURE  
DECORATIONS - PAPIERS-PEINTS - PLASTIQUES - MOQUETTES  
Maison fondée en 1910

E-mail: [rvugliano.ch@vugliano.ch](mailto:rvugliano.ch@vugliano.ch)

Boulevard Carl-Vogt 51  
Tél. 022 328 26 08 / 342 50 29  
1205 Genève

# **RAPPORTS DE COURSES**

**Course du 2<sup>ème</sup> groupe, le 13 octobre 2013  
Le lac Bénit**



*« En regardant vers la montagne du Bargy, vous découvrirez ses yeux ...*

*Lorsque l'on se rend de Mont-Saxonnex au lac Bénit, au moment de franchir la dernière éminence avant de plonger sur le lac, on ne peut manquer de lever les yeux sur la paroi nord-ouest du Petit Bargy. C'est là que l'on aperçoit ces deux cavités qui, séparées par un éperon font immédiatement penser à un visage. » « **Ce sont les yeux et le nez du Bargy.** » (WG)*

La course prévue initialement dans la région de Chamonix ayant été reprise au pied levé par le soussigné, notre ami Thierry Lentillon ayant fort à faire dans ses Oisillons, le lac Bénit a finalement été choisi pour cette course d'octobre.

Le temps maussade des jours précédents n'ayant comme à l'habitude pas découragé les Piolutiens nous nous retrouvons, et c'est devenu un chiffre quasiment magique, sept au départ devant la mairie de Chêne-Bougeries.

Tout de même, et certains le disent tout haut : On serait mieux au lit.

Bref, par l'autoroute nous nous retrouvons vite au village du Thuet et, par la route de montagne, étroite et sinueuse qui longe le Bronze nous atteignons le Mont.Saxonnex et la boulangerie pour prendre café et croissant.

Pas de chance et pas de pain la boulangerie est fermée. Heureusement, quelques pas plus loin un vieil établissement nous accueille. La patronne nous rassure et nous dit qu'elle s'occupera de nous dès que l'infirmière lui aura fait sa pique. Vite dit, vite fait, les cafés et chocolats sont sur la table mais pas de croissant pour les accompagner.

Au dépôt de pain, nous sommes si mal reçus que nous repartons dare dare mais toujours sans pain. On partagera avec ceux qui ont été prévoyant.

Nous reprenons les voitures jusqu'au parking du Lieu où nous nous équipons. Certains ont même pris un parapluie. Les pessimistes !!!

A mi-chemin, nous rencontrons la neige d'abord fondante puis se faisant de plus en plus présente dans les pâturages.

Après un peu moins de deux heures de montée, nous atteignons le lac à 1'452 mètres. Le paysage est magnifique sous près de 30 centimètres de neige fraîche.

La buvette est bien sur fermée mais nous piqueniquons sous un avant toit, tout en admirant la face du Bargy et les chutes de neige et de rochers qui dévalent les couloirs.

Il ne fait pas très chaud et il y a même quelques flocons, mais la bonne ambiance et quelques boissons réchauffantes nous aident à supporter l'arrivée précoce de l'hiver.

Dès le repas terminé et quelques photos faites, nous attaquons la descente sous un ciel qui semble se dégager mais dans une neige toujours persistante.

Nous atteignons bientôt le parking et y retrouvons nos voitures. Un grand bravo à notre ami Henri qui a souffert de ses bobos toute la journée sans se plaindre.

Pour satisfaire à la tradition, nous voulons nous arrêter à l'hôtel du Jalouvre au Mont Saxonnex. Comble de malchance, il est également fermé. Tout au long du chemin du retour, nous cherchons désespérément un estaminet qui veuille bien nous accueillir pour boire le verre de l'amitié et c'est finalement au resto du centre sportif de Sous-Moulin que nous pourrons boire ce verre tant attendu.

Très belle course pour notre groupe et un grand merci à ceux qui y ont participé.

Jean Daniel Baud



## Course d'automne, le 10 novembre 2013 La cabane du Carroz

Par un temps à ne pas mettre un chat dehors, pas moins de 19 courageux Piolus se sont retrouvés à la Givrine. Amassés dans le couvert du petit train très très tranquillement nous nous préparons, sans trop de conviction, à affronter le déchainement de la nature. Si encore c'était de la neige, mais non de la pluie et un vent à décorner les bœufs. Mais pas si bœufs que ça, alors allons-y ! Une fois mouillé on ne sent plus rien. Et voilà, gentiment, tête basse, en guise de protection la caravane se met en route. Faut dire que le but de la sortie ce n'est pas de se tremper mais de trouver pour midi à la cabane une bonne fondue à « la THIERRY »



Et c'est dans une bonne ambiance de cabane que nous passons une partie de la journée. Après s'être bien repus des biens de ce monde, il faut penser au retour. Si le temps ne s'est pas amélioré, par chance la pluie s'est transformée en neige.

C'est en brassant ce beau manteau blanc que nous rejoignons les voitures.

Avec grande prudence mais content de cette journée nous entamons le retour en plaine. Et quelle belle surprise à l'abord de l'autoroute, un magnifique arc en ciel. Eh oui ! comme dit le proverbe, « après la pluie le beau temps ».

Un grand merci aux organisateurs. (wg)

# **MEMENTO**

## **JANVIER**

Mercredi 8 dès 19h00 - Stamm (réunion informelle)  
Hôtel Calvy- Verre de l'amitié à l'occasion de l'an neuf  
Groupe 2: Samedi 11 -Skieurs-marcheurs : au Mont d'Arbois - A. PERROTTET  
Groupe 1: Dimanche 19 -Ski rando: Les Aravis, le Chablais - JD. IMESCH

## **FEVRIER**

Mercredi 5 - 20.30 h: Assemblée - Hôtel Calvy  
Groupe 2: Samedi 8 ou Dimanche 9 - Raquettes-marcheurs: Cabane Rochefort  
P. JENNI  
Tous: Mercredi 12 -Balade anniversaire au Clair de Lune  
Cabane Carroz - JD. IMESCH A.GARDEL  
Groupe 1: Dimanche 16 - Ski rando: En Chablais et Bornes - J. DUBAS

## **MARS**

Mercredi 5 dès 19h00 - Stamm (réunion informelle)  
Groupe 2: Dimanche 9 -Raquettes-marcheurs: Col de la Ramaz -JD. BAUD  
Groupe 1: Samedi 15 - Dimanche 16 - Ski rando: Le Buet - M. BUGNON

## **AVRIL**

Mercredi 2 - 20.30 h: Assemblée - Hôtel Calvy  
Groupe 1: Samedi 5 - Dimanche 6 - Ski rando: Le Rogneux  
N. PILLER - P. NORMAND  
Groupe 2: Dimanche 6 ou 13 Marcheurs: Le Salève - E. DETRAZ

## **MAI**

Mercredi 7 dès 19h00 - Stamm (réunion informelle)  
Groupe 1: Samedi 3 - Dimanche 4 Ski rando: Val Ferret - D. WILLAME / S. VARIN  
Groupe 2: Dimanche 25 Marcheurs: le Roc des Tours - Th. LENTILLON

## **JUIN**

Mercredi 4 - 20.30 h: Assemblée - Hôtel Calvy  
Groupe 1: vendredi 13 à dimanche 15 - Escalade, marche, VTT, instruction maniement  
de cordes : Région Luberon - A. GARDEL  
Groupe 2: Samedi 21- dimanche 22- Marcheurs: but à définir H. BOCHUD

## **JUILLET**

Mercredi 2 dès 18h00 - Assemblée en campagne et pétanque - Le comité  
Groupe 1: Samedi 5 - dimanche 6 - Alpinistes, marcheurs: Six - Fer à Cheval  
S. KOFMEL  
Groupe 2: Dimanche 13 - Marcheurs: Les Aravis - D. OGER

## AOÛT

Groupe 2: Dimanche 17: Marcheurs: Région Morzine - R. HOEGEN  
Groupe 1: Dimanche 24: Alpinistes, marcheurs: Mont Charvin - F. BOURQUIN

## SEPTEMBRE

Groupe 2: Mercredi 3 20.30 h: Assemblée - Hôtel Calvy  
Du Jeudi 4 au dimanche 7: Grande course d'été: Marcheurs: Montana, Loèche les Bains, Daubensee Torenthorn - A. PERROTTET  
Groupe 1: Du Jeudi 11 au dimanche 14: Grande course d'été marcheurs: De cabane en cabane -JP. DELISLE

## OCTOBRE

Groupe 1: Mercredi 1 20.30 h: Assemblée - Hôtel Calvy  
Groupe 2: Dimanche 5: Marcheurs: Les Cornettes de Bise - W. GOETSCHMANN  
Dimanche 12: Marcheurs: la Dôle par la Vattay - R. Darbellay

## NOVEMBRE

Tous: Mercredi 5 dès 19h00: Stamm (réunion informelle)  
Dimanche 9: Sortie d'automne - Le Comité

## DECEMBRE

Tous: Mercredi 3 20.30 h: Assemblée générale - Hôtel Calvy  
Samedi 13: Dimanche 14 Course de Noël, à définir:  
G. ANTHOINE / T. LENTILLON

### Matériel du Club

Dès le 1<sup>er</sup> mai 2013, le matériel du Club (cordes, etc), est entreposé chez chez STORMATIC SA, Route de Pré-Marais 46 – 1233 BERNEX.

L'inventaire et le tri du matériel a été fait.

Contact : Philip NORMAND au no. 022 727 05 02 ou portable 079 347 50 80

### Mercredistes

En dehors des courses organisées par le club, un groupe de Mercredistes réunissant informellement des membres actifs, sympathisants et non membres du club effectue des balades dans le canton. Renseignements auprès de Michel Fleury, tél. 079 681 47 28 Pour mémoire, ces sorties ne sont pas couvertes par l'assurance RC du club et se font sous la propre responsabilité des participants.

REMISE DES TEXTES POUR LE PROCHAIN PIOLUTIEN DE JANVIER FEVRIER 2014 :

Envoyer par e-mail (document Word) à :  
andre.gardel@netplus.ch et willy.goetschmann@sunrise.ch  
D'ici le 20 Février

## **Restaurant «Claire Vue»**

Cuisine soignée

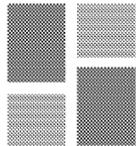
Spécialités diverses

### **Chez Elena et Frédéric Rizzetto**

Fermé tous les jours entre 14h et 17h.

21 Av. François-Besson  
1217 MEYRIN  
Parking à disposition

Tel. 022 782 35 96  
022 782 35 16  
Fermé le dimanche



## **REVIDOR SOCIETE FIDUCIAIRE SA**

- **Comptabilité**
- **Expertises**
- **Fiscalité**
- **Révision - Audit**
- **Administration**
- **Gestion de sociétés**

CASE POSTALE 556 - 1211 GENÈVE 17

TÉLÉPHONE 022 707 04 10  
TÉLÉFAX 022 736 41 14



## **IMPRIMERIE POT**

78, av. des Communes-Réunies  
1212 Grand-Lancy - Tél. 022 794.36.77

### **”Le Livre à la Carte”**

Spécialiste de l'impression de  
livres en petites quantités

**P.P.**  
1200 GENÈVE 2

Changement d'adresse et retour à:  
Case postale 556  
1211 Genève 17

## **NOUVEAU CET HIVER**



### **FONDUE SUR RESERVATION**

A PARTIR DE 10 PERSONNES

RESERVATION AU 06 18 70 72 59

NANT BORRANT 1500 M – LES CONTAMINES MONTJOIE

JEAN PHILIPPE PONCHAUD

## **MAISON V. GUIMET FILS S.A.**

### **ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE**

Maison fondée en 1873

Urgences 24h. sur 24

Canalisations - Travaux publics  
Transports de matières dangereuses  
Nettoyage de colonnes de chute  
Contrôle des canalisations par T.V.

Rue des Buis 12  
1202 Genève

Téléphone 022 906 05 60  
Fax 022 906 05 66